

que la publication des règlements pourrait se faire mensuellement ou hebdomadairement selon que l'exigerait l'intérêt public.

Par conséquent, j'ai l'honneur de proposer que le Sénat n'insiste pas sur son amendement au bill 87, loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères, auquel la Chambre des Communes n'aquiesce pas.

L'honorable R. DANDURAND: Honorables sénateurs, je ne vois pas du tout le bien-fondé du raisonnement de l'honorable leader. Je ne pensais pas, et je ne crois pas en ce moment, que par cet amendement, il s'agissait de cesser la publication des règlements dans la *Gazette du Canada*. En publiant annuellement les règlements adoptés au cours de l'année précédente, le public aurait obtenu des renseignements supplémentaires. Toutefois, je crois savoir de mon honorable ami (l'honorable M. Sinclair) qu'ayant approuvé le bill sous sa forme primitive, il n'insistera pas sur son amendement; mais il peut parler en son propre nom.

L'honorable J.-E. SINCLAIR: Honorables sénateurs, je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire l'honorable chef de ce côté-ci de la Chambre. C'est moi-même qui ai pris l'initiative de l'amendement que j'ai proposé. J'avais pensé qu'il contribuerait un peu à mettre les règlements à la portée d'un plus grand nombre de gens qui à l'heure actuelle peuvent difficilement se renseigner à cet égard. Je ferai observer à l'honorable chef du Gouvernement dans cette Chambre que l'amendement proposé n'aurait rien enlevé à l'utilité de la clause qui prescrit la publication des règlements. Mon amendement n'amoinçait en rien le mérite de la loi actuelle. Nous n'exigions qu'un peu plus de publicité en décrétant que les modifications apportées aux règlements, et les règlements eux-mêmes, soient imprimés au commencement des premiers Statuts publiés après l'adoption de ces changements. C'est établir une distinction par trop subtile que de dire que cela retarderait la publication des Statuts de chaque année. A mon avis, il ne s'ensuivrait pas un délai de plus d'une couple d'heures. Je ne vois pas comment l'on pourrait dire que cela induirait le public en erreur, car aujourd'hui, les amendements sont publiés au long et les règlements le sont aussi sous forme de brochure. Nous savons tous combien il nous parvient à nos bureaux de brochures émanant de divers services publics et comment ces imprimés sont éparpillés et égarés; mais si ces renseignements étaient publiés dans les Statuts, comme je l'ai proposé, ils seraient conservés et toujours faciles à consulter.

Cependant, ainsi que l'a dit l'honorable leader de ce côté-ci de la Chambre, tout en ne

L'hon. M. WILLOUGHBY.

convenant pas le moins du monde des raisons apportées contre mon amendement, je n'insisterai pas. Il s'agit d'un amendement d'importance secondaire. Le statut est ce que l'on pourrait appeler une loi ébauchée dont la substance consiste dans la réglementation, et pour cette raison, je croyais mon amendement de quelque utilité. Toutefois, comme j'approuve sans réserve la loi elle-même; vu que je l'appuie fortement ainsi que l'inspection qu'elle prescrit, je consens à l'adoption de la motion que vient de faire l'honorable leader du Gouvernement.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DU SENAT

L'honorable M. WILLOUGHBY: Honorables sénateurs, dans un instant, je proposerai que le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi. Le greffier de la Chambre a eu l'amabilité de préparer une liste des mesures législatives à l'état de projet et en cours d'examen. Un fort petit nombre de ces mesures paraissent être de nature bien contentieuse. Je n'ai guère besoin d'en lire la liste, car quelques-uns des projets en question ne parviendront peut-être pas jusqu'à nous. Dans l'intervalle, nous avons épuisé la besogne que nous avions sur l'ordre du jour, et, cela étant, je propose que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, à huit heures.

(Cette motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi, le 27 juillet, à huit heures du soir.

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD
BLONDIN

Lundi, 27 juillet 1931.

M. le Président ouvre la séance à huit heures du soir.

Prières et affaires courantes.

PRESENTATION D'UN NOUVEAU SENATEUR

L'honorable W.-B. Willoughby et l'honorable G.-D. Robertson présentent l'honorable Patrick Burns, de Calgary (Alberta).

RELATIONS D'UN SENATEUR AVEC LE GOUVERNEMENT FEDERAL

QUESTION DE PRIVILEGE

Au moment de passer à l'ordre du jour:

L'honorable T.-J. BOURQUE: Honorables sénateurs, prenant la parole sur une question de privilège qui doit intéresser tous les mem-